

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/01/2021
Réuni le : 09/02/2021
Sous la présidence de : Franck Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DENRÉES BIO LOT 4:"EPICERIE ET LÉGUMES SECS"

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement du collège Alexandre Soljenitsyne à signer l'avenant n°1 au marché n°2016170065 avec l'ADAPEI-ARIA DE VENDEE. L'objet du marché est l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique - Lot 4 "épicerie et légumes secs". L'avenant a pour objet de prolonger de 2 mois la durée du marché à bons de commande, initialement fixé à un an reconductible 3 fois à compter de sa date de notification du 23 février 2017, et qui arrivera don à échéance le 22 février 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0